

**Intervention de Jean-Marc OLIVIER, Secrétaire de la fédération CGT du Commerce et des Services à la conférence de Bruxelles : « organiser les travailleurs domestiques (sortir de l'ombre) », organisée par la CES les 14 et 15 avril 2005**

Bonjour,

Mon intervention portera sur 3 axes :

**Tout d'abord l'état des lieux des métiers domestiques en France.**

Cette profession compte officiellement 1 million 600000 salariés : 1 million 300000 aides à domicile et 300000 assistantes maternelles.

Je dis bien « officiellement » car tous les observateurs estiment l'existence du travail non déclaré à hauteur d'au moins 50%.

Cela est sans doute beaucoup plus, mais comment le vérifier ?

Cette branche d'activité comporte plus d'employeurs que d'employés.

Je vous livre cet exemple d'une aide à domicile qui cumule 13 bulletins de salaire différents tous les mois, pour un salaire au niveau du SMIC.

Dans cette branche, il n'y a pas ou peu d'entreprises.

Donc pas de droits syndicaux et de fait la non application de code du travail qui régit le droit social en France.

Il existe 2 conventions collectives : une pour les aides à domicile et une autre pour les assistantes maternelles, dont le faible contenu social demande à être largement amélioré.

**Deuxième point : notre démarche**

Je crois qu'elle s'inscrit pleinement dans le thème que la CES a choisi « sortir de l'ombre », pour qualifier les travaux de notre conférence.

Notre fédération a fait le pari et le choix politique d'organiser ceux et celles qui sont de fait des travailleurs précaires, isolés du mouvement social pour les raisons que j'ai expliquées préalablement.

Pour ce faire, nous avons créé un journal « Trait d'Union », ceci n'est pas très original ici, où ce terme est utilisé au quotidien. Mais comment mieux qualifier notre démarche de rupture d'isolement que par ce titre « Trait d'Union » ?

Ce journal est distribué par notre réseau des unions départementales et unions locales. Soit 96 UD et 800 UL. Mes camarades français dans la salle, savent de quoi je parle.

Sans l'aide précieuse de ce réseau inter professionnel, notre fédération serait dans l'impossibilité de joindre ces salariés isolés répartis dans toute la France.

Toujours avec l'aide de ce réseau, nous trouvons des lieux d'accueil pour organiser des réunions le soir, pour ce salariat qui ne peut se libérer dans la journée.

Cela nous a permis de créer des syndicats départementaux en lien avec notre fédération, de créer un nouveau rapport de force pour peser dans les négociations avec les représentants des employeurs.

Le but étant naturellement d'améliorer le contenu des conventions collectives.

### **Troisième point : en moins d'un an, des résultats**

Notre fédération enregistre 500 nouvelles adhésions.

Nous avons créé une quinzaine de syndicats départementaux.

L'impact du journal « Trait d'Union » qui rompt l'isolement et le « chacun pour soi » crée une véritable dynamique et renseignements, et une multitude de contacts.

Ces résultats peuvent être qualifiés de modestes, compte tenu du nombre de salarié(e)s concerné(e)s, mais ils sont véritablement encourageants.

La prise de conscience par le réseau interprofessionnel Cgt et les salariés eux-mêmes, qu'ils ou elles ont un outil pour défendre leurs intérêts, fait lentement mais sûrement son chemin.

De plus, j'ajoute que cette tendance est objectivement, semaine par semaine, à la hausse ; ainsi, plusieurs réunions sont programmées dans les départements, dans les jours et les semaines qui viennent.

Pour conclure sur ce chapitre, j'ajoute que ces résultats sont d'autant plus intéressants que ces métiers sont appelés à se développer dans l'avenir.

Ainsi, un de nos ministre, Monsieur BORLOO, a présenté récemment à l'assemblée nationale un plan qui prévoit la création d'un « gisement d'emploi » d'aide à la personne de 500000 salariés dans les mois à venir.

Si ce ministre a cru trouvé sur ce terrain, une manière de diminuer le chômage dans notre pays, il ne s'appuie en fait que sur le déficit structurel d'infrastructures adaptées, soit aux personnes âgées (de plus en plus nombreuses), soit au déficit de lieu d'accueil de la petite enfance.

A ce propos, j'ai coutume de dire qu'en France, on ne construit des crèches que dans la nuit du 24 au 25 décembre.

Sur un autre aspect, je tiens à porter à votre connaissance le fait que notre organisation est confrontée aux difficultés que rencontrent les travailleurs immigrés et souvent clandestins (sans papiers).

Cette population souvent venue d'Afrique ou des Philippines, est souvent utilisée dans les métiers de travailleurs domestiques, parfois même, dans des conditions « d'esclavage ». Plusieurs cas ont fait l'objet d'articles de presse nationale.

Naturellement notre fédération et notre confédération prennent en compte ces hommes et ces femmes qui sont surexploités, fragilisés et mis en marge de notre société.

Notre démarche consiste à les organiser et à les aider à obtenir des papiers en règle.

De ce point de vue, nous avons aujourd'hui obtenu un certain nombre de régularisations et ainsi pu leur permettre de « sortir de l'ombre ».

Pour conclure, et par tribunes interposées, la Cgt s'interroge sur la création de 500000 emplois prévue par le ministre français Monsieur BORLOO, 500000 emplois, oui... mais de quels emplois s'agit-il ?

Mes chers camarades, je vous remercie de votre attention.